

**AVENANT A LA CONVENTION DE DEPLOIEMENT
RELATIVE AU PROGRAMME ECOPOUSSE PAR ACTEE
2024-2025, 2025-2026**

Entre :

La **SASU FNCCR**, société par actions simplifiée unipersonnelle, dont l'unique actionnaire est la FNCCR, dont le siège social est situé au 20 Boulevard de Latour-Maubourg – 75007 Paris, représentée par Xavier PINTAT, en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet.

Ci-après désignée « La FNCCR »,

D'une part,

Et

La Communauté de communes de la Veyre, située au 10 rue de la Poste - Le château - 01290 Pont-de-Veyre, dont le numéro SIRET est 200 070 555 00087 , représentée par Christophe GREFFET en sa qualité de Président dûment habilité à cet effet,

Ci-après désignée « La Collectivité »,

D'autre part,

En présence de :

La société ECO CO2, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 14, rue de Dunkerque - Regus Gare du Nord, 75010 Paris, immatriculée auprès du RCS de Nanterre sous le numéro 511 644 601, représentée aux présentes par son Président, la société ECO CO2 VENTURE, elle-même représentée par Isabelle SENN ZILBERBERG, en sa qualité de Directrice Générale, dûment habilitée à cet effet,

Ci-après désignée « Eco CO2 »,

Ci-après désignées individuellement « Partie » ou conjointement les « Parties »

Préambule :

Les Parties ayant conclu une convention de partenariat relative au déploiement du programme Ecopousse par ACTEE (ci-après désigné « le Programme ») en date du 09/01/2025, elles sont convenues de conclure le présent avenant afin d'y intégrer aux articles 1 et 3 et en Annexe 1 :

- Le renouvellement d'une année scolaire supplémentaire.
- Le tableau de financement ainsi que le devis correspondant à ce périmètre.

Les Parties conviennent que toute disposition de la convention initiale non expressément modifiée par le présent avenant continue de régir les rapports entre les Parties.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le déploiement du Programme est envisagé pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 sur les écoles primaires du territoire de La Collectivité participant au Programme, pendant le temps scolaire.

Article 3 – Durée

Elle prendra fin à l'issue de l'année scolaire 2025-2026. Les Parties se réuniront, le cas échéant, avant l'échéance de la présente Convention, pour décider de la poursuite éventuelle du partenariat et de son contenu.



ECOP2426_035

Fait à Paris, le 5 juin 2025 en trois exemplaires dont un pour chacune des Parties.

Pour Eco CO2 Le Président Eco CO2 Venture <i>Lui-même représenté par</i> La Directrice Générale Isabelle SENN ZILBERBERG Eco CO2 Venture 3 bis rue du Docteur Foucault 92000 NANTERRE Tél. 09 72 59 04 78 RCS NANTERRE 899 634 000 DocuSigned by: <i>Isabelle SENN ZILBERBERG</i> AB89272A1EFA441...	Pour La Collectivité Le Président Christophe GREFFET
Pour la SASU FNCCR Le Président Xavier PINTAT "Pour le président et par délégation, le directeur" Signé par : <i>Guillaume PERRIN</i> F3981051BF5F4C0...	

ANNEXE 1 : Périmètre d'exécution des prestations, tableau de financement et devis

Le Programme sera déployé, pour l'année scolaire 2025-2026, tel que mentionné à l'Article 1, dans 21 classes de La Collectivité, avec un minimum de deux classes par école.

Tableau de financement :

Simulation budgétaire*

		Années 2025-2026	
Nombre de classes		21	
Budget valable pour un minimum de 2 classes par école en moyenne			
	Prix unitaire classe/an HT	Total/an HT	Total/an TTC
Prix total programme	990 €	20,790.00 €	24,948.00 €
Part CEE	792 €	16,632.00 €	19,958.40 €
Reste à charge	198 €	4,158.00 €	4,989.60 €

* Cette simulation budgétaire présentée à titre purement indicatif et ne saurait constituer un engagement contractuel de la part d'Eco CO2



ECOP2426_035



Émetteur ou Émettrice

ECO CO2

3 BIS RUE DU DOCTEUR FOUCAULT
92000 NANTERRE - France

Devis

Numéro D-20250513-253
Date d'émission 13 mai 2025
Date d'expiration 12 juin 2025
Type de vente Prestations de services

Client ou Cliente

CC DE LA VEYLE

200070555
 10 RUE DE LA POSTE - Le Château
 01290 PONT-DE-VEYLE - France
 t.alemany@cc-laveyle.fr
 N° de TVA FR24200070555

Produits	Qté	Prix u. HT	TVA (%)	Total HT
Déploiement du programme Ecopousse	21 unités	198,00 €	20%	4 158,00 €
- 21 classes engagées - Année scolaire 2025-2026 - Conditions de paiement : 50 % en janvier 2026 et 50 % en mai 2026				

Détails TVA

Taux	Montant TVA	Base HT
20%	831,60 €	4 158,00 €

Récapitulatif

Total HT	4 158,00 €
Total TVA	831,60 €
Total TTC	4 989,60 €

Paiement

Établissement BPRIVES CA BEAUVAIS
IBAN FR76 1020 7003 3123 2124 1167 519
BIC CCBPFRPPMTG

Pénalités de retard : trois fois le taux annuel d'intérêt légal en vigueur calculé depuis la date d'échéance jusqu'à complet paiement du prix.
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

Date et signature précédées de la mention

« Bon pour accord »